



## A l'attention des stagiaires ayant des besoins spécifiques

*Compenser le handicap, c'est avant tout chercher à gommer un désavantage.*

*Cela participe à une meilleure « égalité des chances ».*

*A contrario :*

*Ne pas compenser un handicap constitue une discrimination.*

*AGEFIP*

Bonjour,

La lutte contre les discriminations est au cœur des missions de l'association Migrations Santé Alsace.

Afin d'accueillir toute personne souhaitant suivre une formation et ce quelques soient ses besoins particuliers, une référente handicap est présente si vous souhaitez demander un aménagement.

Je m'appelle Sandrine Delozanne, et vous pouvez me joindre à l'adresse :

[s.delozanne@migrationsante.org](mailto:s.delozanne@migrationsante.org)

Ou par téléphone : 03 88 22 60 22

Je ferai mon possible pour vous accueillir selon vos indications et souhaits tout en préservant la discrétion sur les échanges que nous pourrons avoir.

Mon rôle :

- Repérer une situation de handicap,
- Identifier les compétences à associer,
- Evaluer les besoins de compensation,
- Mettre en œuvre les adaptations,
- Suivre les aménagements et réinterroger régulièrement les solutions mises en œuvre.

C'est une mission que je ne pourrais réaliser qu'en collaborant avec vous car vous êtes mieux placé que moi pour savoir ce dont vous avez besoin, n'hésitez pas à me contacter.

Je reste à votre écoute,

Sandrine Delozanne, Référente handicap